

AVEC LES ENFANTS
DE L'ÉCOLE DE
VALLOUISE-PELVOUX
À IGLOO PELVOO



Le mot du Maire

Élu le 7 janvier dernier maire de notre nouvelle commune de Vallouise-Pelvoux, je mesure l'honneur qui m'a été ainsi fait, mais également l'importante responsabilité qui désormais m'incombe. J'espère en être à la hauteur. Avec votre concours.

Aujourd'hui, je vous invite à écrire une nouvelle histoire pour notre territoire. Ensemble, tous ensemble. J'entends être le Maire de tous les habitants de Vallouise et de Pelvoux, sans a priori, sans exclusive. Dans le respect des sensibilités de chacun, mais dépassant les intérêts particuliers, j'ambitionne, avec les 22 élus qui m'entourent, de conduire une action municipale, animée par des valeurs de solidarité, de progrès, de justice et d'égalité des chances... ; mais aussi qui dessine des perspectives d'avenir, grâce de nouvelles dynamiques économiques, sociales et culturelles.

Dans une période fragile, où la stagnation de nos moyens financiers devra être intégrée à notre stratégie, j'entends, avec vous, donner un nouveau souffle à notre vallée. Avec pour aspiration première de faire de Vallouise-Pelvoux un territoire attractif, qui donne envie d'y vivre, la possibilité d'y travailler, le goût de s'y retrouver.

Unir nos destinées n'est pas renoncer à notre passé. C'est apporter nos spécificités et nos particularités pour enrichir une ambition collective : construire un espace élargi et solidaire où demain chacun saura trouver sa place.

La fusion de nos communes c'est une démarche de bon sens, tant nos territoires, notre histoire, comme notre économie et notre avenir sont mêlés. Nul ne peut croire aujourd'hui que ce qui nous différencie est plus important que ce qui nous rassemble.

De notre union viendra notre force. Il faut regarder devant nous. Sans rejeter un passé qu'il nous faut aujourd'hui dépasser. Une sage ambition nous conduit même à souhaiter que demain nous allions encore plus loin, que nos quatre communes de la vallée ne fassent plus qu'une. Ce serait là un simple et beau retour sur l'histoire.

Jean Conreaux
Maire de Vallouise-Pelvoux

La commune nouvelle de Vallouise-Pelvoux

La commune nouvelle de Vallouise-Pelvoux est née officiellement le 1^{er} janvier 2017. Elle est depuis le 7 janvier en ordre de marche. Un premier conseil municipal, fort des élus des deux communes historiques, s'est réuni, en présence d'un large public et dans une ambiance sereine, pour sceller officiellement les fondations du nouvel exécutif municipal qui s'établit comme suit :

+ **Maire de la commune nouvelle:** Jean CONREAUX

+ **Maires des communes déléguées:**

Vallouise: Jean CONREAUX [Conseillers municipaux: Andrée REYMOND et François VALBON]

Pelvoux: Gérard SEMIOND [Conseillers municipaux: François CRUMIERE et Philippe SEMIOND]

+ **Adjoints au Maire de la commune nouvelle:**

Robert ETIENNE, 1^{er} Adjoint: Finances-Budget-Développement économique-Tourisme-Questions intercommunales

Alain JEANNE, 2^e Adjoint: Administration générale-Personnel-Station de ski-Campings-Ski de fond

Gérard MOUTIER, 3^e Adjoint: Vie associative-Cadre de vie-Environnement-Fleurissement

Andrée REYMOND, 4^e Adjointe: Affaires sociales-Santé-Fêtes et Cérémonies-Culture et Patrimoine

Martine GARNIER, 5^e Adjointe: Affaires scolaires-Jeunesse

François VALBON, 6^e Adjoint: Urbanisme-Travaux

Gérard SEMIOND, maire de la commune déléguée de Pelvoux, 7^e Adjoint: Délégation générale

+ **Conseillers municipaux:**

Philippe SEMIOND

Philippe MOULINOUX

Sandrine CARPENTIER

Alice GRANET

Jean-Lin PAUL

François CRUMIERE

Jean-Michel CLOUET

Eric PRAT

Franck SIAD

Elodie SEMIOND

Remi MOUGIN

Maixent CLERET de LANGAVANT

Mélanie DUSSOL

Olivier BROUMAULT

Patrice de CLINCHAMPS

+ **Services municipaux:**

L'ensemble des services municipaux sera regroupé, fin 2017, après travaux d'aménagement nécessaires des locaux, au siège de la Commune nouvelle, hameau de Saint-Antoine. A noter que, désormais, le code postal de la commune Vallouise-Pelvoux est le 05340, code postal qu'il convient d'utiliser. Les services municipaux, quant à eux, sont placés sous l'autorité de Frédéric GORRY, secrétaire général, et de Brigitte SIMONET, secrétaire générale adjointe.

NOS SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX, vus par eux-mêmes

Brigitte SIMONET:

« Suite à une reconversion professionnelle à l'âge de 40 ans, j'ai été recrutée par la commune de Pelvoux et le SIVU des remontées mécaniques en tant que comptable en juin 2000. J'ai réussi le concours de rédacteur en 2003 et celui d'attachée territoriale en 2010, ce qui m'a permis d'exercer la fonction de secrétaire générale de la mairie de Pelvoux.

« Je suis maintenant secrétaire générale adjointe de la commune nouvelle. Mes nouvelles missions vont me permettre de me spécialiser dans le domaine des ressources humaines. Chargée des relations extérieures j'axerai mon travail sur l'amélioration de la communication entre les services, les élus, les partenaires publics et privés et les administrés. »

Frédéric GORRY:

« Dans le cadre d'une reconversion professionnelle initiée en 2001, j'ai repris des études universitaires, qui ont débouché trois ans plus tard sur l'obtention d'un Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées « Droit, Économie et Gestion des collectivités territoriales ». Parallèlement à ce cursus, j'ai préparé et réussi les concours de la fonction publique territoriale (rédacteur en 2003, attaché en 2004). J'ai ensuite exercé les fonctions de comptable à la mairie de Puy-Saint-Vincent pendant un an (2004-2005), puis de secrétaire général de l'ancienne commune de Vallouise jusqu'au 31 décembre 2016. Aujourd'hui secrétaire général de la commune nouvelle Vallouise-Pelvoux, j'ai principalement en charge les missions techniques: préparation des conseils municipaux, questions juridiques, finances et budgets, marchés publics et conventions, domanialité, urbanisme... »

Correspondant défense. À la suite de la création de la commune nouvelle il convenait que soit désigné un membre du Conseil municipal en charge des questions de défense. Celui-ci a vocation à développer le lien Armée-Nation et à être l'interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région en matière de défense nationale. Le conseil municipal a désigné Andrée Reymond, adjointe au maire.

CAISSE DES ÉCOLES

Dans le cadre de la création de la commune nouvelle, le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire qui gérait le Regroupement Pédagogique Intercommunal entre les écoles de Vallouise et Pelvoux a été dissous de fait.

Dès lors, afin d'avoir une meilleure lisibilité financière et comptable de la gestion de l'école, il a semblé opportun de créer une comptabilité spécifique dans le cadre d'un budget « Caisse des écoles ».

Considérant que le conseil d'administration du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire en charge de l'ancien Regroupement Pédagogique Intercommunal des écoles de Vallouise et Pelvoux, aujourd'hui dissous, comptait 8 délégués titulaires et 2 délégués suppléants et au regard de l'effectif du conseil municipal de la commune nouvelle, il a été décidé de porter à 9 le nombre des conseillers municipaux titulaires au sein du comité de la caisse des écoles.

Le Conseil Municipal désigne les représentants suivants :

⇒ Au titre du Conseil municipal : Martine Garnier, Sandrine Carpentier, Gérard Sémiond, Alain Jeanne, Andrée Reymond et Elodie Sémiond.

⇒ Au titre des personnes qualifiées : André Buisson, Céline Viessant et Carole Baptiste.

Ce comité de la caisse des écoles, présidé par le Maire, sera complété par l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription ou son représentant et un membre désigné par le préfet.

LA FISCALITÉ DE LA COMMUNE NOUVELLE

Avant la création de la commune nouvelle, les contribuables des communes historiques de Vallouise et Pelvoux étaient assujettis à des impôts locaux calculés sur la base des taux votés par les deux conseils municipaux, dont le niveau différait sensiblement. Pour mémoire, en 2016 les taux étaient les suivants :

	Vallouise	Pelvoux
Taxe d'Habitation	14,44 %	10,09 %
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties	17,75 %	9,47 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	153,91%	74,34%

La création de la commune nouvelle réclame une harmonisation des taux, afin qu'à terme l'ensemble des contribuables de la commune Vallouise-Pelvoux soient assujettis aux mêmes taux. C'est pourquoi le législateur a prévu un dispositif d'harmonisation progressive des taux fiscaux sur une durée maximale de 12 ans, permettant l'application de taux d'imposition différents dans chacune des deux communes, dont l'écart se réduira d'année en année. Les deux conseils municipaux des communes historiques ont choisi d'adopter cette durée maximale, afin que cette harmonisation fiscale soit la plus progressive possible.

Ce mécanisme d'harmonisation fiscale, assez complexe, se décompose en deux phases :

1^{re} phase: calcul d'un taux moyen pour chacune des trois taxes

Ce taux moyen, appelé « Taux moyen pondéré », constitue le taux auquel seront assujettis tous les contribuables de Vallouise-Pelvoux dans 12 ans. Ce taux de référence sera voté par le conseil municipal chaque année.

Ce taux résulte de la somme des produits de chaque taxe divisée par la somme des bases de chaque taxe des communes de Vallouise et Pelvoux. Ainsi, par exemple, pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties ce taux est calculé de la façon suivante :

A/ recueil des bases et produits pour chacun des deux communes

	BASES 2016		TAUX 2016		PRODUITS 2016	
	Vallouise	Pelvoux	Vallouise	Pelvoux	Vallouise	Pelvoux
Taxe foncière propriétés bâties	2 029 978	1 503 999	17,75 %	9,47 %	360 321	142 429

B/ calcul du taux moyen pondéré

$502\,750 \text{ €} [360\,321 \text{ €} + 142\,429 \text{ €}] / 3\,533\,977 \text{ €} [2\,029\,978 \text{ €} + 1\,503\,999 \text{ €}] = 14,226 \text{ \%}$ (arrondi à 14,23 %).
Le Taux moyen pondéré de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour la commune de Vallouise-Pelvoux est donc de 14,23 %. C'est le taux uniforme qui sera appliqué sur l'ensemble du territoire communal dans 12 ans, à fiscalité égale.

2^e phase: calcul de l'évolution progressive de la fiscalité dans chacune des deux communes

On calcule l'augmentation ou la diminution qui va devoir être appliquée chaque année afin d'uniformiser le taux sur l'ensemble de la commune dans 12 ans. Plus concrètement, il s'agit de calculer l'écart entre le taux moyen pondéré (qui sera donc appliqué uniformément dans 12 ans) et le taux réellement appliqué dans chaque commune, puis de diviser le résultat obtenu par douze, afin d'obtenir un coefficient annuel, appelé le coefficient d'harmonisation.

Pour reprendre l'exemple de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, on a :

- ⇒ Taux moyen pondéré de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 14,23 %
- ⇒ Taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties appliquée à Pelvoux en 2016 : 9,47 %
- ⇒ Taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties appliquée à Vallouise en 2016 : 17,75 %

Calcul du coefficient d'harmonisation applicable à Pelvoux :

Taux moyen pondéré de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties [14,23 %] moins Taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties appliquée à Pelvoux [9,47 %] = 4,76 %. Résultat divisé par 12 [ans] = 0,3966 %.

En conclusion :

- ⇒ Le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties qui sera appliquée à Pelvoux en 2017 sera donc de :
 $9,47 \text{ \%} + 0,3966 \text{ \%} = 9,86 \text{ \%}$
- ⇒ Le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties qui sera appliquée à Pelvoux en 2018 sera donc de :
 $9,86 \text{ \%} + 0,3966 \text{ \%} = 10,25 \text{ \%}$
- ⇒ Et ainsi de suite jusqu'en 2029, date à laquelle le taux sera de 14,23 %

Calcul du coefficient d'harmonisation applicable à Vallouise :

Taux moyen pondéré de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties [14,23 %] moins Taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties appliquée à Vallouise [17,75 %] = - 3,52 %. Résultat divisé par 12 [ans] = 0,2933 %.

En conclusion :

- ⇒ Le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties qui sera appliquée à Vallouise en 2017 sera donc de :
 $17,75 \text{ \%} - 0,2933 \text{ \%} = 17,45 \text{ \%}$
- ⇒ Le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties qui sera appliquée à Vallouise en 2018 sera donc de :
 $17,45 \text{ \%} - 0,2933 \text{ \%} = 17,15 \text{ \%}$
- ⇒ Et ainsi de suite jusqu'en 2029, date à laquelle le taux sera de 14,23 %
- ⇒ Mêmes calculs à faire et même calendrier pour la Taxe d'Habitation

LES CHIFFRES DU BUDGET 2017

La création de la commune nouvelle entraîne la mise en œuvre, pour chacune des trois taxes dues par les ménages, d'un taux moyen pondéré visant à harmoniser la fiscalité entre les contribuables des communes historiques de Vallouise et Pelvoux [voir article ci-après].

Par ailleurs, la mise en place de la fiscalité professionnelle unique sur le territoire de la communauté de communes entraîne la perception de la fiscalité professionnelle par la communauté de communes, en lieu et place des communes.

Dès lors, le conseil municipal a entériné les taux moyens pondérés calculés par l'administration fiscale pour 2017.

Au vu des informations qui nous ont été communiquées par les services fiscaux, le conseil sera vraisemblablement amené à se prononcer sur les taux moyens pondérés, qui ne seront pas les taux effectivement appliqués aux contribuables de Vallouise et Pelvoux, comme suit :

	Taux moyen pondéré 2017	Bases prévisionnelles
TH	12,63 %	4 811 000 €
TFPB	14,23 a %	3 632 000 €
TFPNB	125,74 %	18 600 €

BUDGET PRINCIPAL (M 14)

Le budget primitif 2017 (**budget principal**) s'élève à **4 269 151.81 €** : 2 434 757.17 € pour la section fonctionnement et 1 834 394.64 € pour la section investissement.

Au nombre des investissements, on note :

- ⇒ Acquisition de matériels : 89 100 € (dont 55 000 € pour un canon à neige dédié au ski de fond)
- ⇒ Aménagements et mobiliers urbains : 78 815 €
- ⇒ Aménagement entrée du Bourg : 76 000 €
- ⇒ Réhabilitation parking d'Entraigues : 225 500 €
- ⇒ Aménagement camping du Freyssinet : 307 940 €
- ⇒ Aménagement plateau des Essarts (voie d'accès et parking de la station) : 166 200 €
- ⇒ Restauration chapelle d'Ailefroide : 59 935 €
- ⇒ Aménagement Mairie de la commune nouvelle : 785 585 €
(subventions attendues : 526 835 € ; autofinancement : 258 750 €)
- ⇒ Travaux de voirie (enrochement chemin de la Pinée, parking de la Gravière, ralentisseurs/parking Maison de la santé...) : 45 200 €
- ⇒ Accessibilité Pré de Mme Carle : 346 410 €
- ⇒ Parking communaux (centre Bourg, Le Villard, Petit Parcher, Dessous de Ville...) : 30 000 €
- ⇒ Etc.

BUDGETS ANNEXES

Le budget primitif 2017 du **service de l'eau** s'élève à **894 038.31 €** : 300 404.08 € pour la section exploitation et 593 634.23 € pour la section investissement.

Le budget primitif 2017 des **remontées mécaniques** s'élève à **987 176.87 €** : 436 541.45 € pour la section exploitation et 550 635.42 € pour la section investissement.

Le budget primitif 2017 du **camping du Freyssinet** s'élève à **106 570.96 €** : 62 238.10 € pour la section exploitation et 44 332.86 € pour la section investissement.

Le budget primitif 2017 du **camping d'Ailefroide** s'élève à **191 182.66 €** : 86 557.70 € pour la section exploitation et 104 624.96 € pour la section investissement.

----- EN DIRECT DE LA MUNICIPALITÉ -----

Permis de démolir. Le code de l'urbanisme donne la faculté aux communes d'instituer le permis de démolir sur tout ou partie de leur territoire pour les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction. Afin d'éviter les démolitions et les dégradations des bâtiments, constructions et ouvrages présentant un intérêt patrimonial ou architectural ou contribuant à la cohérence d'un ensemble paysager urbain ou naturel sensible, le Conseil municipal a décidé d'instituer l'obligation du permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal.

Élections 2017. Rappel des dates : pour la Présidentielle, le 23 avril (1^{er} tour) et le 7 mai (2^e tour) ; pour les Législatives, le 11 mai (1^{er} tour) et 18 mai (2^e tour). Nouveau : pour la présidentielle, les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 19h. Vous avez tous reçu une nouvelle carte électorale avec un nouveau numéro d'électeur et le lieu de vote. Deux bureaux sont institués : Bureau 1 (principal), salle des fêtes de Pelvoux ; Bureau 2 (annexe), salle de Réunion de Vallouise.

Rentrée scolaire 2017/2018. Vous pouvez pré-inscrire votre enfant dès à présent, en vous présentant tout d'abord à la mairie munis d'un justificatif de domicile et du livret de famille, afin de nous permettre de prévoir les effectifs à venir. Vous serez informés des dates d'inscriptions courant mai. A noter : Les enfants entrant en Petite section de maternelle sont ceux qui sont nés entre le 1^{er} janvier et 31 décembre 2014. Ne sont pas scolarisés les enfants nés en 2015.

Chats errants. La prolifération des chats errants dans certains quartiers ainsi que l'état de santé très dégradé d'un certain nombre d'entre eux conduisent aujourd'hui à l'émergence d'un véritable problème de salubrité publique. D'où la décision de la commune de faire procéder à la capture de ces chats errants, puis à leur identification (tatouage) et à leur stérilisation, opérations confiées par convention à la fondation *30 millions d'amis*. Quant aux animaux sans propriétaire ou dont le propriétaire est inconnu, ils seront conduits en fourrière conformément à la loi.



L'O.T.I. DU PAYS DES ÉCRINS

Suite à la modification des statuts de la Communauté de communes, la structure « Destination Écrins » a vécu. Lui est substituée depuis le 1er janvier dernier une nouvelle association, l'Office du tourisme intercommunal du Pays des Écrins (O.T.I.). Elle est composée d'élus et de socio-professionnels du territoire. La première assemblée constitutive, qui s'est tenue fin décembre, a adopté ses statuts. Elle a élu comme président Christophe Lebreton, accompagnateur en montagne, originaire des Vigneaux. Le bureau de l'association est complété comme suit : Vice-président, Rémi Mougin ; Trésorier, Jean-Marie Jourdan ; Vice-trésorier, Francis Chaud ; Secrétaire, Yann Deleyrolle ; Secrétaire adjoint, Serge Giordano. A noter, le recrutement d'un directeur, Xavier Bouniol (photo ci-contre).

IGLOO PELVOO : APPEL A BÉNÉVOLES

Inaugurée le 16 décembre dernier, la 4e édition vient de se terminer et son succès se confirme au fil des années. Plus de 20.000 visiteurs se sont rendus au village Igloo Pelvoo. Quant à l'Escape-Game, premier des Hautes Alpes, il a été plébiscité par plus de 500 personnes. Il faut maintenant penser à la 5e édition. Et, compte tenu de la jeunesse de l'association, et de la baisse des subventions, l'équilibre financier ne peut être atteint que grâce à l'implication de plus en plus forte des bénévoles.

Pour rendre possible une 5e édition d'Igloo Pelvoo, de mi-décembre 2017 à mars 2018, l'association Igloo Pelvoo lance, dès à présent, un appel à bénévoles afin de renforcer l'équipe actuelle. De vos retours positifs dépendra la décision de poursuivre, ou pas, cette manifestation hivernale. Cette décision devant être prise début juin, merci de faire connaître vos intentions au plus tard le 1er juin (faites vous connaître sur igloo-pelvoo@gmail.com, toutes les compétences sont les bienvenues).

NORDIC EN VALLOUISE

Le bilan des vacances de Noël n'est pas si mauvais étant donné les conditions d'enneigement (absence de neige) grâce à l'enneigement artificiel sur le secteur du ranch et les pistes tracées au Pré de Madame Carle. La complémentarité de ces deux sites a permis de répondre à des pratiques diversifiées et a donné de bons retours (vente de forfaits saison satisfaisante) / 160 pratiquants sur piste du ranch / 350 sur pistes pré de Madame Carle.

Cette offre a permis l'accueil de la course régionale du 30/12, les entraînements du club, l'accueil des scolaires (écoles, collèges), cours ESF, les animations (ski aux bougies, chasse à l'ours, Nordic café, nocturnes...).

Le bureau est désormais composé comme suit : président, Gérard Celse ; vice-président : Jean-Claude Juvigny ; secrétaire : Jean-Pierre Jayet ; secrétaire adjointe : Karine Juvigny ; trésorier : Marc Bortolussi ; trésorière adjointe : Claudine Bertolussi. Autres membres du conseil d'administration : Frank Adisson, Carole Baptiste, Jocelyne Bianchi-Thurat, Sarah Cieslar, Christelle Fournier, Carole Guillaume, Céline Jadin et Sandrine Réveillard.

Les quatre représentants de la Commune au conseil d'administration sont Gérard Semiond, Gérard Moutier, Alain Jeanne et Olivier Broumault.



UN DIRECTEUR POUR LE P.N.E.



Pierre Commenville a été nommé directeur du Parc national des Écrins en novembre dernier. Agé de 41 ans, diplômé de l'ENS et de l'École des Eaux et Forêts, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, fut précédemment directeur adjoint du parc du Mercantour. Cet adepte des sports de montagne connaît bien les Alpes du Sud. Il succède à Bertrand Galtier, qui avait rejoint le cabinet de la secrétaire d'État chargée de la biodiversité en mars dernier et dont le poste était vacant depuis.

Pierre Commenville sera présent à Vallouise-Pelvoux le lundi 17 juillet, à 20h30, salle Bonvoisin, dans le cadre des « Lundis de la Vallouise ».

L'INVITE DE « QUE Y A DE NOOU ? »

Edouard Le Conte, curé de la Vallouise

Le 18 septembre dernier, le père Edouard Le Conte était accueilli à Vallouise, en qualité de nouveau curé du Pays des Écrins. *Qué y a de noou ?* l'a rencontré pour en savoir plus sur celui qui sera notre curé pour les six ans à venir.

« Je suis Parisien, y ayant vécu jusqu'à mes vingt ans, plus précisément dans le 5e arrondissement, au pied de la Montagne-Sainte-Genève. Un père, d'origine champenoise, cadre dans l'informatique ; une mère, issue d'une famille corse, dite mère au foyer. Une fratrie riche de six enfants. Au total, guère de racines alpines, si ce n'est une grand-mère originaire de Sisteron. »

C'est au cours de ses longues années de séminaire qu'Edouard Le Conte découvrira notre département.

« Séminariste en Allemagne, je fus alors envoyé à Rome. C'est là-bas que j'ai rencontré Mgr di Falco, qui m'a invité à tenter une "plongée" dans les Hautes-Alpes. J'ai dit "oui", sans grande hésitation. J'ai ainsi passé un an à Notre-Dame du Laus. Là, j'ai été appelé à découvrir, une semaine par mois, la vie d'une paroisse du diocèse, pour tester, de façon très directe, ma capacité à me projeter dans ce monde si particulier de la montagne, bien différent de celui que j'avais pu connaître précédemment. »

Le virus a pris. Edouard Le Conte ne quittera plus les Hautes-Alpes. « Après trois années de séminaire, j'ai effectué mon stage diaconal, en 2013-2014, à Veynes, avant d'être ordonné diacre, à Gap, en juin 2014, et d'être envoyé à Briançon. »

C'est à Briançon qu'Edouard Le Conte sera ordonné prêtre, le 16 mai 2015, le jour même de ses 29 ans. Un événement pour la Collégiale qui n'avait pas connu pareille ordination depuis trente ans.

« J'y ai débuté mon apostolat, comme vicaire. Parallèlement, j'avais en charge l'aumônerie des jeunes, plus précisément celle des collèges Vauban et Les Garcins, comme celle du lycée d'altitude et sa section professionnelle. Une responsabilité que j'assume toujours. »

Puis vient l'heure de la nomination d'Edouard Le Conte en qualité de curé du Pays des Écrins, secteur qui englobe L'Argentière-La-Bessée, Champcella, Freissinières, Puy Saint-Vincent, La Roche de Rame, Vallouise-Pelvoux et Les Vigneaux. Un secteur comparable aux limites de notre communauté de communes, hors celle de Saint-Martin de Queyrères.

« J'ai rejoint ma nouvelle affectation fin 2016, succédant au père Victorien, qui, rappelé par son évêque, avait quitté la Vallouise pour regagner Madagascar dès la fin août. »

Notre nouveau curé résidera, selon les besoins pastoraux, dans le presbytère de l'Argentière-la-Bessée et, plus généralement, dans celui de Vallouise, là où Il entend être « présent cinq jours sur sept, à l'écoute et à la disposition des uns et des autres ».

Appréhende-t-il cette nouvelle mission ? Assurément, non.

« Cette première année, au cœur de ce territoire, est une année de découverte, qui doit me permettre d'en prendre la mesure. Mais, déjà, je m'y sens particulièrement bien. Ici, j'ai découvert une petite communauté exceptionnellement vivante, qui se renouvelle sans cesse, par la venue des vacanciers, été comme hiver. Je me réjouis profondément de cette affectation. »

Qué y a de noou ? souhaite une rapide et pleine intégration au père Le Conte. Notre Vallouise peut s'enorgueillir d'avoir toujours accueilli des prêtres d'exception, hier venus de Madagascar, avant-hier officier supérieur sorti de l'armée. Il n'est point de raison de changer.

Notons que, jusqu'à la fin février, le père Le Conte était assisté de Fabien Guilloth, séminariste du diocèse, qui avait été ordonné diacre le 26 juin dernier, et qui vient d'être appelé à une mission nouvelle par Mgr di Falco.

La chapelle d'Ailefroide

La commune, aidée par la Fondation du Patrimoine, a décidé de restaurer la chapelle d'Ailefroide, « Notre-Dame de Bon-Secours, St Pierre - St Paul ». A cette occasion, Claude Altobelli a commis un petit livret, résultat de ses recherches sur internet, dans les archives communales, départementales et diocésaines, dans les registres paroissiaux et auprès d'habitants de la Vallouise. Il y raconte l'histoire de la chapelle, comme il montre l'évolution du nom de ce hameau à travers divers écrits anciens et évoque les accès anciens au hameau que la route départementale d'aujourd'hui pourrait faire oublier.

Ce livret riche et passionnant, peut être acquis pour 10 €. L'intégralité des sommes ainsi collectées sera exclusivement consacrée à la restauration de la chapelle.



SAUVEGARDE DE L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE DE VALLOUISE

L'Association pour la Sauvegarde de l'Église Saint-Étienne de Vallouise (ASESE) s'est réunie en Assemblée générale ordinaire le 15 février en la salle Bonvoisin de Vallouise. A cette occasion, elle a entériné le choix des premières actions à engager en coordination avec le Maire et le Curé et avec l'accord des services administratifs, à savoir :

- déposer et mettre en sûreté la bannière dite « du Rosaire » ;
- profiter de la reprise des circuits électriques pour leur mise aux normes de sécurité pour améliorer les éclairages dans l'ensemble du bâtiment ;
- nettoyer les retables du maître autel et de l'autel du Rosaire, recouverts à la feuille d'or, opération délicate qui ne peut être effectuée que par des spécialistes en atelier.

EN BREF... EN BREF... EN BREF...

Bennes.

Elles seront à votre disposition uniquement pour les encombrants :

- sur le parking des Essarts les 5 mai, 16 juin, 1er septembre, 13 octobre et 10 novembre.

- au pont de Gérentoine, les 28 avril, 2 juin, 30 juin, 25 août, 29 septembre et 3 novembre.

Les « déchets verts » peuvent, quant à eux, être déposés sur le site de Pelvoux, prévu à cet effet, au bout du plateau des Essarts.

Fête de Vallouise.

A cocher dès à présent sur votre agenda les 5 et 6 août 2017. Au programme: Festival d'Arts de rue animés sur 2 jours par des troupes, vide grenier le samedi matin dès 9h, kermesse et concours de pétanque le dimanche après-midi, 2 grands bals gratuits les samedi et dimanche soir, feu d'artifice de clôture le dimanche à 22h.

Muguet et Grand Trail des Écrins.

Autres dates à retenir: le 1^{er} mai, vente du muguet; les 17 et 18 juin, pour la 5^e édition du Grand Trail.

Jardins.

Avis aux jardiniers en puissance: vous avez la possibilité de s'inscrire auprès du secrétariat de la Mairie annexe de Vallouise pour obtenir un petit carré de jardin et faire pousser vos légumes

Carte d'identité.

Désormais, le recueil des demandes de cartes nationales d'identité (CNI) s'effectue, comme pour les demandes de passeport, auprès des seules mairies équipées de dispositifs de recueil. Pour le Canton, il faut s'adresser à la mairie de l'Argentière-la-Bessée

Recensement militaire.

Les démarches sont à faire au bureau de la Mairie de la commune nouvelle ainsi qu'au bureau de la Mairie annexe de Vallouise.

Club des Loisirs de Pelvoux.

Le Club vous propose plusieurs rendez-vous: Randonnées, le mardi (difficulté moyenne) et le samedi (facile); Jeux de société et de cartes le jeudi après midi; Cours d'Italien le lundi matin; Atelier informatique le jeudi. Également au programme, sorties le dimanche 25 juin pour la Saint-Jean à Chambran et le dimanche 2 juillet pour la Saints-Pierre-et-Paul à Ailefroide. Enfin, toujours en juillet, les journées des tourtes, avec remise en chauffe du vénérable four banal du Poët.

Canaux.

Comme chaque année, vous êtes invités aux corvées d'entretien de nos canaux :

- le 22 avril, pour la première partie du Baléas, la première partie de Vallouise au Villard, et le Sud ;

- le 29 avril, pour le Parcher, la seconde partie du Baléas, le Béalneuf et la Place ;

- le 6 mai, pour la Faurie et les Auches ;

- le 13 mai, pour Juliane/Rif Paulin (1^{re} ½ journée) ;

- le 20 mai, pour Eychauda/Juliane (2^e ½ journée) ;

- le 20 mai, pour Puy-Aillaud.

Le rendez-vous est à 7h30 sur la place de Vallouise ou devant la Mairie de Pelvoux, selon le lieu d'implan-

tation des canaux pour inscription. La fin des corvées vers 12h.

Venez nombreux, munis de pelles, de pioches, de sécateurs. Attention: l'écoquage est interdit.

Chasse.

Assemblée générale de « La Blanche », le 19 mai, à 19h, salle Bonvoisin. Une société de chasse qui vous donne rendez-vous en son local, les 13 et 20 mai, pour ses corvées coutumières d'avant saison.

Croix-Rouge.

Rappel: la Croix-Rouge tient permanence tous les premiers jeudis de chaque mois, à la salle des Associations (rdc de la salle Bonvoisin) de 10h30 à 12h00: 6 avril, 4 mai, 1er juin et 6 juillet. Distribution de colis alimentaire, vestimentaire...

Addictologie. Le CSAPA Nord 05 (centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie) est à disposition de tous ceux qui souhaitent aborder les problèmes de conduites addictives, de dépendances liées à l'usage abusif de tous les substances psycho-actives (alcool, tabac, cannabis, psychotropes et autres stupéfiants...) ou dépendances à des comportements (alimentaire, jeux, achats...). La prise en charge est gratuite et vous pouvez prendre contact au 09.72.39.02.00 ou au 06.70.94.48.59. Une permanence est organisée tous les 15 jours, le vendredi matin, salle des associations, au rez-de-chaussée de la salle Bonvoisin.

Jas Lacroix.

Les dons des randonneurs ont permis d'augmenter leur confort par l'acquisition et mise en place de: 4 sacs de couchages type camping été; le remplacement de l'ancienne vaisselle; une bouilloire inox de bonne qualité; une pharmacie de secours. A la première visite de la saison été 2017: 11 paires de sabots (acquis par les dons 2016) du type crocks seront montés ainsi qu'une étagère destinée au rangement de la pharmacie. Merci à MM. Fontaine et Rozen pour leur investissement.

Les sapeurs-pompiers des Écrins.

Ils nous communiquent le message suivant: « Fin 2016 plusieurs de nos pompiers ont fait valoir leur droit à la retraite (bien méritée), ce qui entraîne une forte baisse des effectifs du Centre. Dans un souci de pouvoir assurer la sécurité des habitants de Vallouise Pelvoux, ainsi que celle de tous les vacanciers se trouvant dans notre vallée, nous sommes à la recherche de toutes bonnes volontés qui voudraient rejoindre notre équipe de pompiers. Si vous souhaitez plus de renseignements, vous pouvez contacter Laurent Kyraïos, chef de centre, au 06.82.22.14.93. Il pourra vous expliquer le fonctionnement du Centre et celui du SDIS, ainsi que les modalités d'engagement des sapeurs-pompiers volontaires. »

Cantanha.

Derrière ce nom se cache un ensemble vocal exclusivement féminin, accompagné d'un orgue, qui propose des œuvres de Bach, Haendel, Mozart, Brahms... Concert le samedi 1^{er} juillet, à 20h30, église de Pelvoux. Participation libre.

PLAN LOCAL D'URBANISME

A l'issue de la procédure de la révision du POS en PLU menée sur le territoire de la commune déléguée de Vallouise, il ressort :

⇒ que la consultation des personnes publiques associées et consultées a donné lieu à 5 avis favorables exprès dont 2 avec observations-recommandations et 1 avec réserves, 7 avis favorables tacites, 2 avis sans caractère favorable ou défavorable ;

⇒ que la Communauté de Communes du Pays des Écrins a par ailleurs donné, en date du 24 novembre 2016, son accord aux 7 demandes de dérogations sollicitées pour ouverture à l'urbanisation en application des dispositions des articles L142-4 et 5 du Code de l'urbanisme ;

⇒ que 38 observations ont été formulées lors de l'enquête publique dont le rapport du commissaire-enquêteur rend compte avec précision ;

⇒ que le commissaire-enquêteur conclut son rapport par un avis favorable sans réserves.

Aussi, dans sa séance du 21 février 2017, le Conseil municipal a approuvé le projet de plan local d'urbanisme de la commune déléguée de Vallouise. Désormais le PLU s'applique dans sa totalité. Il est consultable sur le site de la Commune.

TUNNEL DU CHAMBON

Il sera fermé jusqu'au 13 juillet, ainsi que du 21 août jusqu'au 15 décembre 2017. Inversement, il sera ouvert 24h/24 du 13 juillet au 24 juillet et de 5h à 21h du 24 juillet au 21 août. Ouverture définitive du tunnel le 15 décembre 2017. Pendant les périodes de fermeture, la circulation pourra se faire par la RS1091. A noter que la vente de "Pass tunnel du Fréjus" à tarif préférentiel se fait via internet uniquement : <http://www.serrechevalier-reservation.com/fr/passfrejus/>

L'INFO PAR LE NET

TOUTE L'ACTUALITE DE VALLOUISE-PELVOUX EN TEMPS REEL

www.vallouise-pelvoux.fr

Le site officiel de la commune mis à jour en continue.

Vous souhaitez tout savoir sur :

- ⇒ Les dernières actualités ou l'agenda de la Commune
- ⇒ L'ordre du jour ou les comptes-rendus des Conseils municipaux
- ⇒ L'ensemble de vos démarches administratives
- ⇒ La qualité de l'eau, la gestion des canaux, les marchés publics...
- ⇒ Le P.L.U. et sa réglementation par zones
- ⇒ L'école, le sport, le social, la bibliothèque, les sentiers...
- ⇒... Et sur tout autre sujet relatif à votre vie au quotidien sur notre territoire

Restez branchés

Consultez tous les jours le site officiel de la commune

État civil

Nous accueillons :

Salomé PAYAN ALLEMAND, née le 13/11/2016,
fille de Cécile PAYAN et de Loïc ALLEMAND

Charlie BONNET, née le 23/02/2017,
fille de Marielle ASSEL et de Guillaume BONNET

Corentin BELINGARD FORNACIARI, né le 20/01/2017,
fils de Fanny FORNACIARI et Gaël BELINGARD

Ils se sont unis :

Le 10 décembre 2016,
Thierry ECKENSPIELLER et Pascale POIRIER

Le 18 mars 2017, Yann CHAUD et Caroline BACROT

Ils nous ont quittés :

Claire LAUREANA, décédée le 10/10/2016 à Briançon

Raymond JULLIEN, décédé le 3/11/2016 à Briançon

Andrée JULLIEN, décédée le 08/12/2016 à Briançon

Ghislaine DEHEZ, décédée le 20/12/2016 à Briançon